

## DETERMINATION DU QUOTIENT FAMILIAL

La détermination du coefficient familial est basée sur les **ressources actuelles et la composition réelle du foyer** :

- Les ressources du conjoint dans les familles recomposées seront donc prises en compte.
- Le handicap n'ouvre aucun droit à une majoration. Par conséquent, L'AAEH ne sera pas prise en compte.
- La garde alternée sera à traiter au cas par cas.

La détermination du coefficient familial des travailleurs indépendants, agriculteurs, etc. est basée sur :

- Le bilan actualisé du Centre de Gestion (si gratuit)
- L'année de référence / nombre de mois

### COMPOSITION DE LA FAMILLE

- couple et enfant (s) = 1 part/ personne
- famille monoparentale = 2 parts + 1 part/enfant

### ANALYSE DU BUDGET FAMILIAL

#### **Ressources prises en compte**

- Salaires
- Aides au retour à l'emploi (Assedic...)
- Indemnités journalières
- Revenu de Solidarité Active (RSA)
- Allocations CAF → Prestations familiales, allocation de soutien familial...
- Prestations liées au handicap des parents (AAH,...)
- Pension d'Invalidité, Rente d'accident du travail
- Allocation logement
- Pensions alimentaires perçues, prestation compensatoire
- Retraite
- Pension de réversion
- 

#### **Ressources non prises en compte**

- AEEH
- Bourses Nationales, CNOUS

#### **Charges prises en compte**

- Loyer ou accession à la propriété (hors aide au logement)
- EDF
- Chauffage
- Eau
- Pensions alimentaires versées
- Complémentaire Santé
- Téléphone/internet

**Autres charge permettant d'apporter un éclairage complémentaire lors de l'étude de la demande :**

- Crédits
- Saisies
- Plan de surendettement
- Charges liées à la scolarité d'un autre enfant
- Etc.

## FONDS SOCIAUX BAREME INDICATIF AVANT EVALUATION SOCIALE

Le quotient familial est déterminé de la façon suivante :

### REVENUS-CHARGES

### NOMBRE DE PERSONNES AU FOYER

Barème de référence		Participation du Fonds Social
QF Mensuel	QF Journalier	
< 250 €	< 8,33	Participation famille 0 à 20 €
250 à 304 €	8,33 à 10,13 €	80%
305 à 359 €	10,16 à 11,96 €	70%
360 à 409 €	12 à 13,63 €	60%
410 à 509 €	13,66 à 17 €	50%
> 510 €	> 17 €	Variable en fonction du dossier

Les pièces originales justifiant de la situation financière de la famille sont consultées lors de l'entretien afin de simplifier au mieux la constitution du dossier conformément aux textes légaux.